



CLIC ATSS

Du 10 DECEMBRE 2016

- 1- Un nouveau site à votre service
- 2- Déménagement de la DSDEN du Haut-Rhin
- 3- RIFSEEP
- 4- Mutations inter académiques des personnels administratifs
- 5- Circulaire liste d'aptitude SAENES
- 6- Devoir de réserve, secret professionnel....
- 7- Numérique, ce que veut le Sgen-CFDT
- 8- Agents non titulaires et contractuels : reconnaissons enfin leurs compétences
- 9- Formation : être adhérent au Sgen-CFDT
- 10- Création d'une indemnité pour les parents élus
- 11- Agenda

1 – Un nouveau site à votre service

Le Sgen-CFDT Alsace vous propose un nouveau site plus fonctionnel pour mieux vous renseigner.

Vous y trouverez :

- des **dossiers de fond** (réforme du collège, accords PPCR ou mutations)
- l'**actualité** du moment (réunions d'instance, reclassement, etc.)
- les questions les plus fréquentes **FAQ**
- des **informations pratiques**

Voici la nouvelle adresse : <http://alsace.sgen-cfdt.fr/>

2 – Déménagement de la DSDEN du Haut-Rhin

Aux alentours du **12 janvier 2017**, les 3 entités de la Direction Départementale du Haut-Rhin, précédemment rue Henner, rue de Castelnaud et cité administrative vont déménager dans de nouveaux locaux, **rue de la République, en face de la Préfecture à Colmar.**

3 –RIFSEEP

Lors du CTA du 29 novembre, Madame la Rectrice a précisé que la rétroactivité était prévue au 1er septembre 2016 (capacité de financement assurée) et qu'une demande de rallonge au ministère avait été faite afin de porter cette rétroactivité au 1er janvier 2016.

Les organisations syndicales, dont le SGEN-CFDT, ont demandé et obtenu :

- une cartographie des postes, dans chaque structure (services centraux et établissements), afin que tous les profils et toutes les missions soient listés et mis en adéquation avec les fiches de poste du REME
- que les montants minimaux alloués soient recalculés et ajustés, de sorte que personne ne soit perdant en faisant la bascule de la PFR vers l'IFSE.

Il faut savoir que l'IFSE n'est pas calculée selon le grade, mais selon les fonctions occupées, classées en groupes pour chaque corps (d'où la cartographie, afin de pouvoir renseigner ces groupes et y dispatcher les fiches-métiers).

Pour information détail du vote du CTA sur le RIFSEEP :

- pour 3 (UNSA)
 - contre 3 (FSU)
 - Abstention 3 (Sgen-CFDT)
- FO avait quitté les lieux compte tenu de l'heure tardive

4 – mutations inter académiques des personnels administratifs

Les dispositions relatives à l'organisation du **mouvement inter académique des personnels administratifs, sociaux et de santé** pour la rentrée 2017 ont été publiées le 24 novembre 2017 au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Ces modalités de gestion organisent concrètement les opérations de mutation des agents, notamment celles qui permettent de changer d'académie.

Le serveur AMIA est ouvert du **jeudi 8 décembre 2016 au jeudi 5 janvier 2017 inclus**.

Cliquez ci-après pour accéder à l' [application AMIA](#).

Pour de plus amples informations reportez vous sur le site gouvernemental : [vers le BO](http://www.education.gouv.fr/cid972/promotions-mutations.html) : <http://www.education.gouv.fr/cid972/promotions-mutations.html>

5 – circulaire liste d'aptitude SAENES

La circulaire rectorale du 07 décembre 2016 relative à la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement - Année 2017 ainsi que les différentes annexes sont disponible sur **Stracad'hoc** à l'adresse suivante :

Pour les établissements :

https://si2d.in.ac-strasbourg.fr/ged_diffusion/www/document/fcb62d5a-1b47-4b08-bc1a-42b755c78aa2

Pour les services académiques :

https://intranet.in.ac-strasbourg.fr/ged_diffusion/www/document/fcb62d5a-1b47-4b08-bc1a-42b755c78aa2

Vous pouvez contacter vos commissaires paritaires SAENES (Mmes Laborde Anne et Schieb Marie-Thérèse) avant d'envoyer votre dossier pour obtenir quelques conseils.

6 – Devoir de réserve, discrétion professionnelle, secret professionnel : quelles sont les règles exactes ?

Devoir de réserve, discrétion professionnelle, secret professionnel sont trois notions à connaître car elles s'imposent à **tous** les fonctionnaires.

[Le Sgen-CFDT fait le point pour vous sur cette page](#)

7 – Numérique, ce que veut le Sgen-CFDT

Les déclarations politiques et articles de la presse sont très nombreux concernant le numérique à l'école, censé souvent tout régler et tout transformer dans notre système éducatif. Or bien

entendu, les choses sont bien plus complexes, et le Sgen-CFDT a tenu à rappeler ce que nous exigeons pour le numérique à l'école :

- **un numérique collaboratif, qui encourage l'innovation, mais qui améliore aussi les conditions de travail**

- **un numérique véritablement financé, y compris et surtout dans son volet "maintenance" trop souvent négligé** : il ne suffit pas d'équiper les collèges de tablettes, mais aussi de prévoir qui en assurera le fonctionnement et la maintenance sur le long terme : cela est très chronophage alors que les PRN et Référents Numériques sont déjà largement surchargés de travail rien qu'avec le parc d'ordinateurs classiques.

- **L'Etat doit également reconnaître la charge de travail et de formation (y compris lorsque celle-ci s'effectue à distance)** qu'implique l'usage multiplié du numérique. Il doit aussi assurer une formation permanente et continue de tous les utilisateurs, car le monde du numérique et son usage évoluent très vite.

[En savoir plus](#)

8 – Agents titulaires, contractuels, reconnaissons enfin leurs compétences !

Les agents non titulaires de nos ministères effectuent leur travail avec dévouement et conscience professionnelle, malgré des conditions d'exercice souvent plus difficiles que leurs collègues titulaires. Et pourtant, bien souvent ils /elles n'ont accès, ni à la formation, ni aux primes... **Les plans de titularisation se succèdent mais il y a toujours des "laissés-pour-compte" !**

Le Sgen-CFDT réclame une titularisation sans concours des agents contractuels (sous condition de durée de service), leur accès à la formation et leur droit aux mêmes primes que les titulaires. Nous exigeons la reconnaissance des compétences et de l'expérience de nos collègues non titulaires.

[**Signez la pétition - "Pour un recrutement sans concours des agents non-titulaires"**](#)

[**Pour la titularisation des contractuels sans concours, motion du congrès d'Aix les Bains**](#)

9 – formation : être adhérent au Sgen-CFDT

Nous sommes membres d'une organisation syndicale mais parfois, nous n'en connaissons pas toujours l'histoire, les valeurs, ou le fonctionnement. Pour répondre à ce besoin, nous te proposons **une journée de formation sur le thème " Etre au Sgen et à la CFDT "**

La journée de formation se tiendra

- à **Strasbourg** (305 avenue de Colmar) le vendredi 13 janvier 2017 de 9h à 17h

ou

- à **Mulhouse** (1 rue de Provence) le vendredi 27 janvier 2017 de 9h à 17h

[En savoir plus sur les modalités d'inscription et obtenir un formulaire de demande de congé de formation syndicale](#)

10 – création pour une indemnité de parents élus ?

Promesse de candidat, revendication de la FCPE : **l'indemnité pour les parents élus**, annoncée en décembre 2015, est parue au JO du 25 novembre 2016 et prévoit le versement d'une indemnité aux représentants des parents d'élèves qui, n'étant ni salariés, ni agents publics, ne bénéficient pas du congé de représentation et ne sont, par conséquent, ni rémunérés, ni indemnisés.

Cela ne concerne que le millier d'élus des conseils départementaux, régionaux, académiques et nationaux.

Si le Sgen-CFDT se félicite que le rôle essentiel des parents délégués soit reconnu, y compris financièrement, on ne peut que regretter que les parents s'investissant le plus concrètement dans les établissements et les écoles ne bénéficient pas de ces nouveaux dispositifs.

[L'avis de la FCPE](#)

[Le décret](#)

AGENDA :

8 décembre 2016 : réunion du CAAS (commission académique d'action sociale)

8 décembre 2016 : visite du CHSCTD 67 au lycée Alexandre DUMAS

9 décembre 2016 : GT du CHSCTD 68



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Sgen-CFDT

Courriel : 68@sgen.cfdt.fr ou 67@sgen.cfdt.fr

Haut-Rhin : 1 rue de Provence 68090 Mulhouse Cedex ; téléphone
03-89-31-86-66

Bas-Rhin : 305 route de Colmar BP 935 - 67029 STRASBOURG
Cedex ; téléphone : 03-88-79-87-77

Pour vous désabonner : faites le par retour de mail, merci !